PIANOS STEINWAY, KNABE, SHONINGER, MEHLIN, BEHR, WALDORF, SINGER, SOHMER, FISCHER.
MEILLEURES FABRIQUES, PRIX LES PLUS BAS, CONDITIONS LES PLUS FACILES.
GRUNEWALD.
715 RUE DU CANAL.

VENTES A L'ENCAN.

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un Partage.

Propriété No 621
AVENUE DE L'ESPLANADE
Propriété Nos 628 et 630
RUE DE LA PAIX.
Propriété Nos 1031 et 1033
RUE DE CHARTRES.
Propriété Nos 618, 622, 624 et 626
RUE QUARTIER.
Propriété No 619
AVENUE DE L'ESPLANADE
Propriété No 632
AVENUE DE L'ESPLANADE
Propriété No 629
RUE QUARTIER.

No 54,981—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Ellen D. Begué vs Jeantet Begué, son mari.

EN VERTU d'un jugement dans l'affaire ci-dessus mentionnée, et signé par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, 10 novembre 1898, je vendrai à l'enchère publique, MERCREDI, le 14 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 717 rue Commune, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, les propriétés immeubles suivantes, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, etc, y compris les installations pour gaz maintenant attachées aux bâtisses, situé dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Chartres, Royale et Paix, mesurant 20' 8" de face à la rue de l'Esplanade par 100' de profondeur, et désigné par la lettre "D" sur un croquis fait par J. A. D'Hémécourt, voyer de la ville, le 8 mars 1878, et annexé à un acte de vente par Madame S. E. Gueydan à D. A. Hackney, passé devant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, le 12 mars 1878, et conformément au dit croquis, ledit lot mesure, en mesure américaine, 22' 2" de face à la rue de l'Esplanade par 106' 8" 3'" de profondeur, entre lignes parallèles; ladite propriété ayant la possession, entre murs, en mesure américaine, 23' 3" 2'" de face à la rue de l'Esplanade sur une première profondeur, entre lignes parallèles, de 48' 6" et sur une seconde profondeur de 53' 2" 3'", se rétrécissant afin de mesurer sur la ligne du fond, 22' 6".

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, etc, situé dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet compris entre les rues Paix, Esplanade, Royale et Chartres, mesurant 53' 5', de face à la rue de la Paix sur 147' 3" de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, etc., situé dans le deuxième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 49, compris entre les rues Chartres, Ursulines, Royale et St-Philippe, désigné par la lettre M, sur un croquis particulier fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville, le 13 décembre 1870, et annexé à un acte de A. E. Bienvenu, ancien notaire public en cette ville, passé le 15 décembre 18'0; ledit lot mesure, en mesure américaine, 32," 5," 3," de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 90' 3" entre lignes parallèles; le dit lot faisant partie d'une plus grande portion de terre concédée aux Dames du Couvent des Ursulines par la Compagnie des Indes Occidentales, le 15 septembre 1726 et confirmée par le gouvernement des Etats-Unis, conformément à un acte de compromis exécuté pardevant G. R. Stringer, alors notaire public en cette ville le 17 février 1824.

4° Trois lots de terre, contigus les uns aux autres, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances etc., situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues du Quartier, Royale, Chartres et de l'Hôpital, mesurant en mesure américaine, et conformément à un plan de Surgi, ingénieur civil, daté le 3 janvier 1885, déposé en l'étude de O. de Armas, ancien notaire public, à savoir: Les lots Un et Deux chacun 27' 7" 3'" de face à la rue du Quartier et le lot No Trois ayant 27' 7" 2'" de face à la rue du Quartier sur une profondeur chacun de 100' entre lignes parallèles.

5° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Chartres, Royale et Paix, lequel lot de terre mesure 18' 8" de face à la rue de l'Esplanade sur 100' de profondeur.

6° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances etc., situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Chartres, Royale et Quartier, désignés par les lettres "A" et "B", sur un croquis fait par Arthur de Armas, député-voyer de la ville, daté le 22 avril 1884 et annexé pour référence à un acte de vente par Mme V. A. Gauthreaux à Mme Ellen Bégué, passé devant Geo. C. Préot, notaire le 30 mai 1884; lesquels deux lots conformément audit croquis ont les dimensions suivantes:—

Le lot A mesure 33' 2" 4'" face à la rue Esplanade sur une profondeur de 123' 10" 1" du côté de la rue Royale et de 122' 1" du côté de la rue de Chartres et 33' 3" de large sur la ligne du fond: le lot B mesure 31' 6" de face à la rue Quartier sur une profondeur de 85' 6" sur la ligne du côté de la rue Royale, et de 87' 5" du côté de la rue de Chartres, et 31' 6" 4" de large sur la ligne du fond le séparant du lot A.

Termes et conditions — Une moitié on plus comptant, balance à un ou à un et deux ans en billets des acquéreurs portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque et privilège de vendeur avec les clauses de non aliénation, et de cinq pour cent de frais d'anocat et vente sans estimation, assurance et transfert des polices et toutes les autres clauses dans les actes de vente; les acquéreurs devant assumer de payer en plus du prix de la vente les timbres du revenu interne des Etats-Unis, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du montant de l'adjudication, les vendeurs ayant droit aux loyers jusque et inclu le jour de la passation de l'acte de vente; les actes de vente devant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs. L'encanteur signera les actes de vente et en recevra le prix qu'il délivrera aussitôt au notaire, dans le but de compléter le partage et de distribuer le produit des ventes.

AUG. HUARD, Encanteur,
Office 121 rue Carondelet, New Orléans, La.
Voyez les plans à la Bourse.
13 nov—13 20 27—déc 4 11 14

Paul & Gurley,

ANNONCE JUDICIAIRE.

La propriété No 1172 rue du Camp.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—MARDI, le 27 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Propriétes Foncières, 840 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District dans la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 21 novembre 1898 in re, succession de Catherine Niedergang, épouse de J. M. Jacquier. No 42,826 du dossier de la dite cour, il sera vendu aux enchères publiques:

Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Magazine, Camp et Gaennia désigné par la lettre B, sur un plan par Joseph Pilié, daté le 26 avril 1833 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue du Camp sur 1 7 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les améliorations connues comme le No 1172 rue du Camp.

Conditions—Comptant. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. Zach Spearin, notaire.
22nov 22 27—déc 4 11 18 25 26 27

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ COMMERCIALE DE CHOIX

à proximité du fleuve
Dépôts de chemins de fer, Raffinerie et Hangars, et touchant à la Crescent City Rice Mill Company, connu comme

LE MAGASIN EN BRIQUES

DE VALEUR
A QUATRE ETAGES,

No 515 rue Toulouse, entre les rues Decatur et Chartres,

—ET LES—

Deux grands et substantiels MAGASINS

en briques à trois étages, Nos 512 et 516 rue Jefferson,

S'étendant et contigus dans le fond au susdit magasin de la rue Toulouse. Splendide localité pour le débit des marchandises en gros, Entrepôts ou autres industries nécessitant des terrains spacieux avec améliorations substantielles.

In re Crescent City Rice Mill Co. versus leurs créanciers.

No 51,809—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—Le JEUDI, 29 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A (maintenant en congé), en date du 20 septembre 1897, dans l'affaire et pour le compte du Crescent City Rice Mill Company vs leurs créanciers, il sera vendu à l'encan—

1° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Décatur, Chartres et Jefferson, désigné par le numéro 6 sur un plan de Bugeret le 28e jour de mars 1829 et annexé à un acte passé pardevant Félix De Armas ancien notaire le 18 mai 1831, le dit lot mesurant 26 pieds 3 pouces de face à la rue Toulouse sur 79 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne des lots 3, 4 et 5 et 79 pieds 9 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté et 26 pieds 3 pouces de largeur dans le fond. Les améliorations connues par le numéro municipal 515 rue Toulouse.

2° Un autre lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 7, attaché à un acte passé le 20e jour de mai 1829 pardevant Félix De Armas, ancien notaire, mesurant en mesure américaine 30 pieds de face à la rue Jefferson par une profondeur de 59 pieds 8 pouces, borné par les lots 1 et 2 et partie du No 3 sur un côté et sur l'autre par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à Solomon Sacerdote.

3° Un autre lot de terre dans les mêmes district et ilet que les susdits, désigné par le No 5, sur un plan de J. Pilié, en date du 8 décembre 1830 et annexé à un acte passé pardevant F. de Armas, ancien notaire, le 17 décembre de la même année le dit lot mesurant en mesure américaine, 28 pieds de face à la rue Jefferson, 68 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne le séparant de la propriété anciennement appartenant à S. Herman, et 68 pieds 11 pouces sur la ligne le séparant du lot No 1, et l'allée ici mentionnée, et 28 pieds sur a ligne du fond, le séparant de la propriété appartenant à l'Avenue avec l'usage d'une allée commune, désigné sur ledit plan, mesurant 4 pieds de face à la rue Jefferson par 51 pieds 7 1/8 pouces.

Les améliorations sur les lots 2e et 3e décrits consistent en les magasins en briques à trois étages Nos 512 et 516 rue Jefferson.

Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance (s'il y en a) à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et portant 8 0/0 d'intérêt à partir de la date jusqu'au paiement final; ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant W. Morgan Gurley, notaire. Un dépôt de 10 0/0 sera requis au moment de l'adjudication.
27 nov—27—dec 4 11 18 25 29

Hecker & Smith.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux nouveaux cottages doubles Nos 3630 et 3632 rue Laurel, encoignure Antonine, et Nos 633 et 635 rue Eléonore, encoignure Constance. Aussi, deux lots sur la rue Eléonore près Patton. A l'encan JEUDI, le 8 décembre 1898; dans l'affaire de la succession de Fred. J. Beyer,

No 57,463 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR HECKER & SMITH—J. P. Hecker, Encanteur—Bureau No 334 rue Carondelet, le JEUDI 8 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à deux ordres séparés, un rendu et signé le 21 octobre 1898, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé et l'autre rendu et signé le 27 octobre 1898, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée; il sera vendu aux enchères publiques la propriété ci-dessous décrite, à savoir:]

1° Une certaine pièce ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans l'Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 155, borné par les rues Foucher, Antonin, Laurel et Annonciation, ladite portion de terre est composée des façades de lots 17 1/2 et 19, d'après le devis annexé à un acte de vente pardevant Frédérick Dreyl notaire, le 4ème jour de juin 1892. Ladite portion formant l'encoignure des rues Laurel et Antonine, et mesurant 24 pieds 6 pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de 93 pieds entre lignes parallèles.

2°. Deux certaines pièces ou portions de terre, divisées en quatre lots, situées dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 87, borné par l'avenue Nashville, les rues Eléonore, Constance et Patton; lesdits lots sont désignés par les numéros ou lettres C, D, G et H. Lesdits lots C et D mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Eléonore, sur 105 pieds de profondeur. Les lots G et H mesurant chacun 28 pieds de face à la rue Eléonore, sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot H forme l'encoignure des rues Constance et Eléonore. Le tout d'après devis annexé à un acte d'hypothèque pardevant Fred. Deibel, notaire, le 27 septembre 1895.

Conditions—Comptant: Les acquéreurs assumant toutes les taxes pour l'année 1898, au dessus et en plus du prix d'adjudication, faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente, et payer pour les actes de ventes pardevant Fred. Deibel, notaire.
6 nov—6 13 20 27—déc 4 8

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan et Fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE.—MARDI, le 13 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, par Jas A. Brennan, encanteur, bureau 640 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 31 octobre 1898, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de la succession de John C. Stewart et femme, No 57,589, la suivante décrite propriété, à savoir:

Deux certains lots de terre avec les améliorations, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet désigné par la lettre "B", borné par l'allée Jane, les rues Palmyre, White, Gasquet et Broad, désignés par les Nos 12 et 13 sur un plan annexé à l'acte de vente en ceci; lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit: le lot No 12 trente pieds de face à l'allée Jane sur cent quatorze pieds sur la ligne de côté parallèle à la rue Palmyre, cent treize pieds onze pouces et une ligne sur la ligne le séparant du lot No 13, et le lot No 13, trente pieds de face à l'allée Jane, cent treize pieds onze pouces et une ligne sur la ligne le séparant du No 12, cent treize pieds dix pouces et deux lignes sur la ligne de côté parallèle à la rue Gasquet.

Conditions—La moitié ou plus comptant, la balance en un an, huit pour cent d'intérêt; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes d'Etat de 1898.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 20 pour cent sera requis au moment de la vente.
13nov—13 20 27—déc 4 11 13

LE JOLI COTTAGE SIMPLE

No 1013 RUE MILAN,
Entre Camp et Chestnut.

Un des plus beaux voisinages dans le Sixième District, pavage en gravois sur la façade, et près des marchés, des chars, des églises et des écoles.

SUCCESSION DE MARY BARBARA GUTH
No 57,735—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 13 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE—Jas. A. Brennan, Encanteur. — Bureau 640 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, daté et signé le 10 novembre 1898 dans l'affaire ci-dessus intitulée la suivante décrite propriété à savoir.—

Un certain lot de terre avec les améliorations situé dans le Sixième District, dans l'ilet borné par les rues Milan, Camp, Chestnut et Marengo, désigné par le numéro quatre et mesurant d'après un plan dressé par A. L. Phelps, voyer, daté le 15 février 1849: 29 pieds 1 pouce de face à la rue Milan sur 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent du joli cottage simple, contenant 4 grandes chambres et salle à manger vestibule, galerie de côté, remise de la rue, grand hangar grande cour de côté et dans le fond, avec une jolie rue pavée sur la façade.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans, 8 pour cent d'intérêt; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1898, un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 nov—12 13 20 27—déc 4 11 12 13

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Joli Cottage Substantiellement Bâti.

2826 rue Marais, entre les rues St Ferdinand et Presse.

Contenant 4 grandes chambres, allée de voiture, grande cour, environné de toutes les commodités.

Succession de Frederic Echeldt et son épouse. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 57,489.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE.—Jas. A. Brennan, encanteur—Bureau 640 rue Gravier—Il sera vendu aux enchères publiques, le MARDI, 6 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A en date du 27 octobre 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Claude, Marais, Presse et St Ferdinand; lequel lot forme une partie du lot original No 5 sur le plan du Faubourg Washington fait par Jos. Pilié en date du 1er juin 1831, déposé en l'étude de Charles Jahn, ancien notaire en cette ville, par acte daté le 10 juin 1832, et mesurant trente pieds de face sur la rue Marais par une profondeur de cent dix huit pieds sept pouces et quatre lignes sur la ligne le séparant du lot No 6 et la même profondeur sur l'autre ligne de côté.

Conditions Comptant: L'acquéreur assumant et payant les taxes de 1898 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

Acte de vente pardevant R. J. Maloney N. P., aux frais des acquéreurs.
30 oct—30—nov 6 13 20 27—déc 4 5 6

J. H. O'Connor & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-Cottage

Dans le Troisième District.

Sur la rue Bons Enfants,

Entre les rues Barthélemy et Mazant.

A L'ENCAN.

John B. Viala vs Mme B. Rousse et als.

No 56,513.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

Vente en Partage.

PAR JNO. H. O'CONNOR & CO.—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau, 828 rue Commune.—JEUDI, 15 décembre 1898 midi, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée le 26 octobre 1898 et signé le 2 novembre 1898, il sera vendu aux enchères publiques les propriétés suivantes à savoir—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bons Enfants, Marais, Barthélemy et Mazant, désignés par les Nos 3 et 4 mesurant chacun 29 pieds 8 pouces de face sur la rue Bons Enfants par 117 pieds de profondeur.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit de un ou deux ans, en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque avec lien et privilège du vendeur sur ladite propriété, et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; l'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John R. Légier, Esq., notaire public.
13 nov—13 20 27—dec 4 11 14

VENTES A L'ENCAN.

Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'IMPOSANTE PROPRIETE

Située sur Une des Meilleures Avenues dans La Partie Supérieure du SIXIEME DISTRICT.

Nos 37,447 et 19,449, Successions consolidées Dans l'affaire de la succession de John et Elizabeth Willig.

Cour Civile de District—Division A.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur, —bureau No 636 Place Commerciale.— Il sera vendu JEUDI, 29 décembre 1898 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 21 novembre 1898, la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

1° Lot No 10, dans l'ilet No 204, dans la Sixième District de cette ville, borné par les rues Belfin, Magasins, Milan et Constance, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magasins par une profondeur de 115 pieds, entre lignes parallèles.

2° Lot No 11 dans le même district et ilet, touchant au dit lot No 10, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magasins sur 115 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Cette propriété est immédiatement en face de toutes les maisons de commerce, et dans le voisinage immédiat sont: marché, écoles, églises et toutes les commodités qui sont essentielles pour un placement rémunérateur.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un ou deux ans, garantie par lien du vendeur et privilège et hypothèque spéciale, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de date jusqu'à paiement, l'acquéreur assumant les taxes de 1898 en sus et au dessus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
26nov—26 27—déc 1 4 8 15 18 22 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

TROIS Cottages Doubles

TOUT NEUFS
—ET—
Un Autre Nouveau Cottage Simple

PORTANT LES NOUVEAUX NUMEROS MUNICIPAUX
2518, 2520, 2522, 2524, 2526, 2528, 2532, CHIPPEWA,
coin Troisième,
—ET DE CETTE—
RESIDENCE DE VALEUR

CONNUE PAR LE No MUNICIPAL
3623 rue du Camp,
ENTRE FOUCHER ET ANTONINE.

F. J. Odendahl & Fils et F. J. et A. H. Odendahl, individuellement, vs leurs Créanciers.

No 57,002.—Cour Civile de District.—Division B.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau 636 Passage Commercial — Il sera vendu aux enchères publiques le JEUDI, 1er décembre 1898 à midi à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, en cette ville entre les rues Baronne et Carondelet en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans Division B en date et signé le 24 octobre 1898 rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés décrites ci-dessus seront vendues aux enchères publiques.

1° Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. Thomas (anciennement Fulton) Seconde, Troisième et Chippewa et désignés comme lots Nos 1, 2 3, lesdits lots sont contigus et mesurent 34 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Chippewa 37 pieds 10 pouces de largeur dans le fond sur 112 pieds de profondeur.

Les améliorations qui s'y trouvent représentent trois cottages doubles tous neufs et un cottage seul connus par les numéros municipaux 2518, 2520, 2522, 2524, 2526, 2528 et 2532, rue Chippewa.

2° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Foucher, Antonine, Camp et Chestnut et mesurant 31 pieds de face sur la rue Camp par 125 pieds de profondeur.

Termes et conditions—Le moitié ou plus comptant, et la balance à un crédit de un ou deux ans pour des billets portant hypothèques spéciales et privilèges du vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de vente, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1898 en plus et au-dessus du prix d'adjudication et faire un dépôt de 10 pour cent du prix de vente au moment de l'adjudication pour tier la vente.

Actes de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais des acquéreurs.
29 oct—29 30—nov 3 10 17 24 26 27 à date

ANNONCE JUDICIAIRE

SPECULATEURS GRANDE OCCASION

POUR DES
PLACEMENTS DE PREMIER ORDRE.

Cette Belle et Magnifiquement batie
BATISSE EN BRIQUES A QUATRE ETAGES.
Connue par les Numéros Municipaux
136 et 138 rue de Chartres.

Dans l'affaire de la Succession de Théodore L. Sugg.

No 39,531—Cour Civile de District, Division A.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur, — Bureaux 636 Passage Commercial (au rez-de-chaussée) — Il sera vendu le JEUDI, 1er décembre 1898 à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, en cette ville, entre les rues Baronne et Carondelet en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A en date et signé le 25 octobre, 1898, la propriété suivante sera vendu aux enchères publiques.

Une portion de terre située dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Dorrière, Canal et Douane, laquelle portion de terre mesure 22 pieds et 1 pouce de face à la rue Chartres sur une profondeur de 65 pieds 3 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations qui s'y trouvent sont représentées par une bâtisse en briques à quatre étages solidement construite, connue par les Nos 136 et 138 rue de Chartres. Cette propriété est dans le centre des affaires, près des principales avenues commerciales et environnée par tout ce que l'on peut désirer. Le placement de valeur ci-dessus vaut bien la peine qu'on y fasse attention.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la partie de crédit, s'il y en a, à être démontrée par des billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt à partir de la date, garantis par liens et privilèges du vendeur et l'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité et l'acquéreur assumer le paiement des taxes de 1898 en plus et au-dessus du prix d'adjudication et faire un dépôt de 10 pour cent du prix de vente au moment de l'adjudication, pour tier la vente.

Acte de vente pardevant Francis Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur
29 oct—29 30—nov 3 10 17 24 26 27 à date.

VENTES A L'ENCAN

Macon, Denis & Kernaghan.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en Partage.

Encoignures pour les Affaires.
COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES
Dans des Voisinages où les Maisons se Louent Facilement.

Mme Bertha C. Pfaefflin, épouse de Henry A. Frye, vs Mme Sophie M. Pfaefflin, épouse de Frank Sandige.

No 57,303—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, 15 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu et signé le 31 octobre 1898, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division "E", dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites à savoir—

1° L'encoignure d'affaires établies Nos 3301 et 3303, rue Annonciation, coin nord-ouest de la rue Toledano, consistant en un magasin en bois à un étage et résidence contenant magasin et quatre chambres habitables hangar et grande cour. Le lot de terre est situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 1 dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Laurel, Toledano et l'avenue Louisiane, sur un plan du Faubourg Delachaise et Plaisance, formant l'encoignure des rues Annonciation et Toledano et mesurant 32 pieds de face sur la rue Annonciation par 102 pieds 10 pouces de profondeur et de face sur la rue Toledano.

Dans une section populaire de la ville près du fleuve et des chemins de fer assurant des affaires continuelles; un placement sûr et profitable.

2° Le cottage seul en bois à un étage No 2531 rue Rousseau, coin nord-est de la rue Troisième, contenant 5 chambres etc., dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Rousseau, St Thomas, Third et Deuxième. Le lot de terre est désigné par la lettre A conformément à un devis et parentage de H. W. W. Reynolds, voyer, en date du 7 novembre 1898 et mesurant 16 pieds de face sur la rue Rousseau par 104 pieds de profondeur et de face sur la rue Troisième entre lignes parallèles.

3o Le double cottage en bois, à un étage, Nos 2527 et 2529 rue Rousseau, adjoignant et dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, contenant 4 chambres, etc, de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre "B" conformément au dit devis d'arpentage par Reynolds, et mesure conformément 34 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Rousseau par 104 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Le cottage simple en bois, à un étage, No 515 rue Troisième, attenant et dans les mêmes district et ilet que les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites, contenant 3 chambres, galerie, hangar, etc. Le lot de terre conformément au susdit plan par Reynolds, est désigné par la lettre C, et mesure 21 pieds de face à la rue Troisième, sur 50 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Dans une bonne localité pour demeure ou pour un placement profitable.

5° Le cottage double en bois à un étage, Nos 2313 et 2315 rue Rousseau, contenant 3 chambres, etc., de chaque côté, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rousseau, St Thomas, Philippe et Soraparu. Le lot de terre est désigné par le No 75 sur un plan par H. Grant, voyer et mesure 21 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Rousseau, par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Un bon placement.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance s'il y en a à un ou deux ans de crédit pour des billets également garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; 5 pour cent d'honoraires d'avocats dans l'éventualité d'un procès pour forcer le recouvrement des billets, les améliorations devant être assurées et les polices d'assurances transférées au porteur ou porteurs des billets, 10 pour cent comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
13 nov—13 20 27—déc 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGES DOUBLES.

ECURIE ET LAITERIE.
Encoignure S. E. des Rues Dufossat et S. Remparts.
Un Placement de Valeur et une Chance pour une Spéculation Profitable.

Succession de Mme Vve Jeanne Marie Duffard.

No 57,172—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI le 29 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 23 novembre 1898, de l'Hon Fred D. King juge de la susdite Cour, Divisions B dans l'affaire ci-dessus intitulée la suivante décrite propriété à savoir:

Six certains lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, du côté ilet borné par les rues Dufossat, Soniat, Drude et St. Remparts, désignés par les Nos 17, 18, 19, 20, 21 et 22, sur un plan par C. A. Hedin, architecte, le 25 mars 1885, déposé en l'étude de T. Guyol, ancien notaire en cet ville, comme plan 278; d'après ledit plan les lots mesurent comme suit: Les lots 17 18, 19 et 20 sont contigus et mesurent chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Sud Remparts, sur une profondeur de 95 pieds 4 1/2 pouces. Le lot No 20 formant l'encoignure des rue Sud Remparts et Dufossat. Les lots Nos 21 et 22 sont contigus et mesurent chacun 28 pieds de face à la rue Dufossat, sur une profondeur de 125 pieds. Le terrain mesurant ensemble 151 pieds 4 1/2 pouces de face à la rue Dufossat sur 125 pieds de profondeur et façade à la rue Sud Remparts et entoulig espa llèles. Les améliorations consistent:

1. Un magasin et résidences en bois à un étage Nos 17 5 et 1739 rue Dufossat et 5128 rue Remparts, à l'encoignure desdites rues contenant magasin et 5 chambres.

2. Un cottage double à un étage en bois Nos 1729 et 1731 rue Dufossat contenant 5 chambres

3. Une grande écurie en bois sur la rue Dufossat.

4. Une écurie en bois sur la rue Remparts.

5. Citernes, hangars, barrières, trottoires en briques, etc.

La propriété est à un ilet d'une ligne de chars à deux rails et à trois ilets de l'avenue St-Charles, et dans un voisinage bien amélioré, et juste au-dessous, à rue Soniat et pave, Soit pour affaires ou spéculations cela balera.

Conditions — Comptant 10 pour cent du prix d'achat requis comptant au moment de la vente

Acte de vente pardevant Benjamin Ory, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
27 nov—27—Dec 4 11 18 25 29

Succession de John J. Levanna.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,077—Division C

Attendu que Frank Zengel administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John J. Levanna, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition

Par ordre
PAUL O. GUERRIN, Greffier
25 nov—25 29—4 déc

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

D. Danziger.

ANNONCE J